




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-226**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510-lmc1109017-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LE MUSEE GRANET EXPOSITION ' PASSION DE L'ART : LA GALERIE JEANNE BUCHER JAEGER DEPUIS 1925 '

Le. 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSEE GRANET EXPOSITION « PASSION DE L'ART : LA GALERIE
JEANNE BUCHER JAEGER DEPUIS 1925 » - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de partenariat, le musée Granet souhaite nouer un partenariat avec le festival international de piano de la Roque d'Anthéron. Il s'agit d'un accord sur la billetterie, permettant lors d'un achat d'un billet d'entrée auprès de l'une des deux structures, de bénéficier d'un billet au tarif réduit auprès de l'autre structure pendant l'exposition d'été « Passion de l'art : la galerie Jeanne Bucher Jaeger depuis 1925 » au musée Granet du 24 juin au 24 septembre 2017.

Il a pour objet d'inciter le public d'une structure à se rendre sur l'autre en bénéficiant du tarif réduit.

Dans l'accord à conclure, outre le tarif réduit, les deux parties s'engagent à promouvoir cette offre sur leurs supports d'informations respectifs et aussi, auprès de la presse, des partenaires touristiques, CE et associations. Le présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord, pour une période couvrant la durée de l'édition 2017 du Festival de Piano de la Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet « Passion de l'art : la galerie Jeanne Bucher Jaeger depuis 1925 ».

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'accord de partenariat à conclure entre le Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron et le musée Granet / Ville d'Aix en Provence;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;

DL.2017-226 - PARTENARIAT FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE
D'ANTHERON ET LE MUSEE GRANET EXPOSITION ' PASSION DE L'ART : LA GALERIE
JEANNE BUCHER JAEGER DEPUIS 1925 ' -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON

Entre les soussignés :

MAIRIE D'AIX EN PROVENCE, collectivité territoriale dirigée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire d'Aix en Provence, représentée par : madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Adjoint au Maire déléguée au Patrimoine, secteur sauvegardé et relations avec l'atelier du Patrimoine, politique patrimoniale, embellissement de la Cité - Musées (hors Muséum d'Histoire Naturelle) Archives Municipales - Relations avec l'Hôpital - Santé dûment habilité aux fins présentes

Ci-après dénommée la «**Mairie d'Aix en Provence / Musée Granet**» d'une part,

ET

L'association Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron

Adresse : Parc du Château de Florans - 13640 La Roque d'Anthéron

Représentée par M. Jean Pierre ONORATINI en sa qualité de président

Siret : 348 026 048 000 28

Ci-après dénommée le «**Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron**», d'autre part

Ci-après dénommées ensemble les «**PARTIES**»

ARTICLE 1 OBJET

Le présent accord a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les deux institutions. Il porte essentiellement sur la billetterie et propose pour l'achat d'un billet dans une structure, de bénéficier d'un tarif réduit dans l'autre structure.

ARTICLE 2 VALORISATION DU PARTENARIAT

Pour valoriser cet important partenariat le musée Granet / Ville d'Aix-en-Provence devra mentionner ce partenariat de billetterie sur les documents de communication édités pour l'exposition estivale «**Passion de l'art : la galerie Jeanne Bucher Jaeger depuis 1925**» du 24 juin au 24 septembre 2017 :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil

Newsletter > présence de l'offre dans 3 news

Relais Facebook et Twitter de la ville d'Aix

Mise à dispo d'une 1/2 - 3e de couv du catalogue de saison juin à dec 2017
Mention dans le dépliant d'été versions anglaise et française
Flyer spécifique diffusé par les hôtesse de billetterie

Le Festival de Piano de La Roque d'Anthéron, de la même manière, devra valoriser ce partenariat de billetterie sur les supports de communication édités pour la 37e édition du Festival :

Site internet > annonce du partenariat dans les Infos pratiques + actu sur page d'accueil

Newsletter > présence de l'offre dans 3 news

Relais Facebook et Twitter

Mise à dispo d' 1/2 page quadri dans notre brochure programme

Mention dans le dépliant programme

Flyer spécifique diffusé par les hôtesse de billetterie

ARTICLE 3 DUREE

La présente convention est conclue pour une période déterminée commençant dès la signature de l'accord pour une période couvrant la durée de l'édition 2017 du Festival de Piano de La Roque d'Anthéron et la durée de l'exposition estivale du musée Granet « Passion de l'art : la galerie Jeanne Bucher Jaeger depuis 1925 ».

ARTICLE 4 RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après mise en demeure restée sans réponse dans un délai d'un mois.

ARTICLE 5 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les deux parties rechercheront avant tout une solution amiable et dans ce but désigneront un arbitre commun.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou constatation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur la validité que sur son

interprétation, son exécution ou sa réalisation sera portée devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 mars 2017
En trois exemplaires originaux

**POUR LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE**

**POUR LE FESTIVAL DE PIANO
DE LA ROQUE D'ANTHERON**

L'Adjoint au Maire déléguée aux
musées

**Marie Pierre SICARD-
DESNUELLE**

Le Président
Jean Pierre ONORATINI